

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 250**14 février 2002****SOMMAIRE**

(Nicolas) Charlier International S.A., Luxembourg	11976	Luxocom S.A., Luxembourg	11971
(Nicolas) Charlier International S.A., Luxembourg	11979	Lynx Productions S.A., Lintgen	11969
(L')Escalier S.A., Luxembourg	11969	Lynx Productions S.A., Lintgen	11970
Façades Weyrich Georges, S.à r.l., Livingen	11996	M. Kaindl Luxembourg S.A., Luxembourg	11980
Façades Weyrich Georges, S.à r.l., Livingen	11997	M. Trust S.A., Luxembourg	11980
Granimar A.G., Luxembourg	11955	M. Trust S.A., Luxembourg	11980
Green Finance S.A., Luxembourg	11955	Magic Multimedia, S.à r.l., Larochette	11971
Howell Invest S.A., Luxembourg	11956	Marsala, S.à r.l. Holding, Luxembourg	11973
Howell Invest S.A., Luxembourg	11956	Marsala, S.à r.l. Holding, Luxembourg	11973
Howell Invest S.A., Luxembourg	11956	Marsala, S.à r.l. Holding, Luxembourg	11973
I.C.M. Promotion S.A., Luxembourg	11955	Maselux Services S.A., Luxembourg	11959
IBEF S.A., Luxembourg	11959	Matira Partner S.A., Luxembourg	11974
IBEF S.A., Luxembourg	11959	Megatown International S.A., Luxembourg	11973
IMRGlobal Luxembourg S.A., Luxembourg	11960	Melina S.A.H., Luxembourg	11970
IMRGlobal Luxembourg S.A., Luxembourg	11962	MFM Management S.A., Luxembourg	11974
Immo-Garpe Holding S.A., Luxembourg	11962	Microspire Europe S.A., Luxembourg	11974
Immobilier Green S.A., Luxembourg	11963	Milk-Bar-Snackbar Pacha 2, S.à r.l., Luxembourg	11975
Immobilier Clémenceau S.A., Luxembourg	11960	Milk-Bar-Snackbar Pacha 2, S.à r.l., Luxembourg	11976
Immobilier et Projets S.A., Bereldange	11964	Mobilco S.A., Luxembourg	11971
Indo Rama (Europe) S.A., Luxembourg	11964	Mobilco S.A., Luxembourg	11972
International Lacquers S.A., Bettembourg	11966	Multinationale d'Interêts Privés S.A.H., Luxembourg	11966
Investment So.Te.Co. International, S.A.H., Luxembourg	11963	Muyle Réseaux, S.à r.l., Luxembourg	11982
Investment So.Te.Co. International, S.A.H., Luxembourg	11963	Natalys, S.à r.l. et Cie S.e.c.s., Luxembourg	11983
J.V.P.H. S.A. - Joint Venture Partnership Holding S.A., Luxembourg	11965	Natalys, S.à r.l., Luxembourg	11980
Jacobs Luxembourg, S.à r.l., Munsbach	11956	Naval Trading S.A., Luxembourg	11983
Jacobs Luxembourg, S.à r.l., Munsbach	11958	Nil S.A., Luxembourg	11984
JBM S.A., Luxembourg	11966	Nil S.A., Luxembourg	11984
JBM S.A., Luxembourg	11966	NN Invest Holding S.A., Luxembourg	11981
Jet Support Services Europe, S.à r.l., Schifflange	11968	NN Invest Holding S.A., Luxembourg	11982
Kimvic Holding S.A., Luxembourg	11968	NN Overseas Projects S.A., Luxembourg	11984
Konrad & Associates S.A., Luxembourg	11964	NN Overseas Projects S.A., Luxembourg	11986
Konrad & Associates S.A., Luxembourg	11965	Olivetti International S.A.H., Luxembourg	11987
L3M S.A., Luxembourg	11968	Olivetti International S.A.H., Luxembourg	11987
Lead Invest S.A.H., Luxembourg	11968	Olympia Capital Luxembourg S.A., Luxembourg	11984
Lintofin S.A., Luxembourg	11967	Oran S.A., Luxembourg	11982
Lux-Avantage Sicav, Luxembourg	11970	OREA Beauté, S.à r.l., Luxembourg	11986
Luxconcert, S.à r.l., Luxembourg	11970	OREA Beauté, S.à r.l., Luxembourg	11987
		Orissa Finance S.A.H., Luxembourg	11990
		PARFIMO Participations Financières Immobilières	

S.A., Luxembourg.	11991	Restaurant Dahm, S.à r.l., Godbrange	11996
Parafin S.A.H., Luxembourg	11986	Sandhurst Financial Trust S.A., Luxembourg.	11998
Parfume S.A., Luxembourg	11988	Sandhurst Financial Trust S.A., Luxembourg.	11998
Parfume S.A., Luxembourg	11988	Sankora, S.à r.l., Luxembourg	11997
Paschero Fin. S.A., Luxembourg	11983	Sautic Holdings S.A., Luxembourg	11998
Pasiphae, S.à r.l., Luxembourg	11991	Sautic Holdings S.A., Luxembourg	11998
Philips International Finance S.A.H., Luxembourg	11988	Savelec S.A., Steinfort	11999
Pizzeria-Restaurant Chez Stefano, S.à r.l., Luxem- bourg	11992	Sif Holding S.A., Luxembourg	12000
Plibrico International S.A., Luxembourg	11990	Sif Holding S.A., Luxembourg	12000
Plibrico International S.A., Luxembourg	11990	Soberana Investments S.A., Luxembourg	11954
Plough Holding S.A., Luxembourg	11992	Soberana Investments S.A., Luxembourg	11954
Prefaco S.A., Strassen	11989	Soberana Investments S.A., Luxembourg	11954
Prefaco S.A., Strassen	11989	Soberana Investments S.A., Luxembourg	11954
Prima Villa Holding S.A., Luxembourg.	11995	Steiner und Schmidt Gruppe S.A., Luxembourg ..	11991
PTC International Finance II S.A., Luxembourg ..	11992	Steiner und Schmidt Gruppe S.A., Luxembourg ..	11991
Pub Invest S.A., Luxembourg	11995	Steiner und Schmidt Gruppe S.A., Luxembourg ..	11991
Quorus Investments S.A., Luxembourg	11993	Stilina S.A.H., Luxembourg	11999
Raffaello Luxembourg S.C.A., Luxembourg.	11998	Stilina S.A.H., Luxembourg	11999

SOBERANA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 59.169.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 70, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Signature.

(63636/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

SOBERANA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 59.169.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 70, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Signature.

(63638/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

SOBERANA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 59.169.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 70, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Signature.

(63637/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

SOBERANA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 59.169.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 70, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Signature.

(63639/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

GRANIMAR A.G., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 8.153.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 mai 2000

- La cooptation de Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Yolande Johanns, démissionnaire, est ratifiée.
- Les mandats d'Administrateur de Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant au 95, rue Principale, L-6833 Biver, de Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant au 20, rue Woiwer, L-4687 Differdange, et de Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de deux ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.
- Le mandat de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de deux ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.
- Mademoiselle Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant au 29, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, est nommée en tant qu'Administrateur supplémentaire de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme
GRANIMAR A.G.

Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2001, vol. 558, fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63513/795/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

I.C.M. PROMOTION S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.473.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 557, fol. 78, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Signature.

(63524/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

GREEN FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 75.271.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration
de la société en date du 7 septembre 2001*

Première résolution

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Virgilio Ranalli de sa fonction d'administrateur de la société et décide de ne pas pourvoir à son remplacement en portant le nombre d'administrateurs de quatre à trois.

La présente résolution reste soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires en sa prochaine réunion.

Deuxième résolution

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Sandro Capuzzo de sa fonction d'administrateur de la société et décide de coopter Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, demeurant à Luxembourg, au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur sortant dont il terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires en sa prochaine réunion.

En conséquence, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 58, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63514/065/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

HOWELL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 63.292.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 70, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Signature.

(63519/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

HOWELL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 63.292.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 70, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Signature.

(63520/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

HOWELL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 63.292.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 70, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Signature.

(63521/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

**JACOBS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. JACOBS ENGINEERING, S.à r.l.).**

Registered office: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 68.712.

In the year two thousand one, on the eleventh of September.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

JACOBS ENGINEERING ESPANA, S.L., a company organised and existing under the laws of Spain, having its registered office at Torre Picasso, Plaza de Pablo Ruiz Picasso s/n, 28020 Madrid, Spain, here represented by Mrs Christèle Alexandre, lawyer, residing in Metz, (France), by virtue of a proxy established on August 29, 2001.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual associate of JACOBS ENGINEERING, S.à r.l., société à responsabilité limitée, incorporated by deed of Maître Alex Weber, notary public in Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg, on February 22nd, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n°364 of May 21st, 1999, the articles of which have been amended pursuant to a deed of Maître Alex Weber, prenamed, on August 6th, 1999 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n°841 of November 11th 1999.

- that the sole associate has taken the following resolutions:

First resolution

The sole associate decides to amend the name of the Company from JACOBS ENGINEERING, S.à r.l., into JACOBS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Second resolution

The sole associate decides to subsequently amend the article 4 of the by-laws which henceforth will be read as follows:

« **Art. 4.** The name of the company is JACOBS LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée»

Third resolution

The sole associate decides to transfer the registered office from Rue Richard Coudenhove-Kalergi in L-2017 Luxembourg to 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach with effective date on October 1st, 2001.

Fourth resolution

The sole associate decides to subsequently amend the article 5 of the by-laws which henceforth will be read as follows:

«**Art. 5.** The registered office of the company is in Munsbach. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the associate.»

Fifth resolution

The sole associate decides to suppress the nominal value of each share.

Sixth resolution

The sole associate decides to convert the share capital of the company from French francs into Euro. Using the exchange rate of FRF 6,55957 = EUR 1, the share capital after conversion will amount to one million seven hundred and forty thousand six hundred and sixty-two Euro eight hundred and seventy-eight cents (EUR 1,740,662.878) divided into sixty-nine thousand two hundred shares (69,200) without designation of a par value.

Seventh resolution

The sole associate decides to decrease the share capital by an amount of twelve Euro eight hundred and seventy-eight cents (EUR 12,878), by reimbursement to the sole associate, in order to obtain a share capital of one million seven hundred and forty thousand six hundred and fifty Euro (EUR 1,740,650) and to amend the number of shares from sixty-nine thousand two hundred shares (69,200) to sixty-nine thousand six hundred and twenty-six shares (69,626) without designation of a par value.

The reimbursement shall be effected under observance of the provisions of the article 69 (2) of the law on commercial companies.

Eighth resolution

The sole associate decides to re-introduce a nominal value for each share amounting to EUR 25.- (twenty-five Euro)

Ninth resolution

Pursuant to the above resolutions, the sole associate decides to subsequently amend article 6 of by-laws which will be read as follows:

«**Art. 6.** The capital of the company is fixed at one million seven hundred and forty thousand six hundred and fifty Euro (1,740,650 EUR) represented by sixty-nine thousand six hundred and twenty-six (69,626) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations of expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its present deed, is approximately thirty thousand Luxembourg francs (30,000.- LUF).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version will be binding. Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède :

L'an deux mille un, le onze septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

JACOBS ENGINEERING ESPANA, S.L., constituée et soumise au droit espagnol, ayant son siège à Torre Picasso, Plaza de Pablo Ruiz Picasso s/n, 28020 Madrid (Espagne),

ici représentée par Madame Christèle Alexandre, juriste, demeurant à Metz (France), aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 29 août 2001.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- qu'elle est l'actuel associé unique de la société JACOBS ENGINEERING, S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire à Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 février 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n°364 du 21 mai 1999 et dont les statuts furent modifiés par acte de Maître Alex Weber en date du 6 août 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n°841 du 11 novembre 1999,

- qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le nom JACOBS ENGINEERING, S.à r.l., en JACOBS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société prend la dénomination de JACOBS LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée»

Troisième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Rue Richard Coudenhove- Kalergi à Luxembourg, L-2017 au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach à compter du 1^{er} octobre 2001.

Quatrième résolution

L'associé unique décide par conséquent de modifier l'article 5 des statuts qui sera rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Munsbach. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé »

Cinquième résolution

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Sixième résolution

L'associé unique décide de convertir le capital social de Francs Français en Euro. Prenant en compte le taux de conversion FRF 6,55957 = EUR 1, le capital social, après conversion s'élèvera à un million sept cent quarante mille six cent soixante-deux Euro huit cent soixante dix-huit Cents (EUR 1.740.662,878) représenté par soixante-neuf mille deux cents (69.200) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Septième résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social à concurrence de douze Euro huit cent soixante dix-huit Cents (EUR 12,878), par remboursement de l'associé unique, en vue d'obtenir un capital social d'un million sept cent quarante mille six cent cinquante Euro (EUR 1.740.650,-) et de modifier le nombre de parts sociales de soixante-neuf mille deux cents (69.200) à soixante-neuf mille six cent vingt-six (69.626) sans désignation de valeur nominale.

Ledit remboursement ne pourra se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Huitième résolution

L'associé unique décide de réintroduire une valeur nominale par part sociale de vingt-cinq Euro (EUR 25) chacune.

Neuvième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'associé unique décide par conséquent de modifier l'article 6 des statuts qui sera rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million sept cent quarante mille six cent cinquante Euro (EUR 1.740.650,-) représenté par soixante-neuf mille six cent vingt-six (69.626) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) chacune.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente est évalué à environ trente mille francs Luxembourgeois (30.000,- LUF).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Alexandre, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, Vol. 131 S, Fol. 79, Case 12, – Reçu 500 francs.

Le Releveur (s) J. Muller

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 octobre 2001.

G. Lecuit.

(63534/220/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

JACOBS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 68.712.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 octobre 2001.

G. Lecuit.

(63535/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

IBEF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 77.458.

—
Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 8 octobre 2001, vol. 558, fol. 61, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

(63522/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

IBEF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 77.458.

—
Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg, le lundi 7 mai 2001, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance et décide de nommer pour un terme de un an, les Administrateurs suivants:

- Madame Maria Ludovica Maramotti, entrepreneur, demeurant à Reggio Emilia (Italie), Via Ugo Cagni 14.
- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant professionnellement à L-Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.
- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant professionnellement à L-Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé qu 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

IBEF S.A.

S. Vandì

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2001, vol. 558, fol. 61, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63523/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

MASELUX SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 67.606.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 octobre 2001

1. Dorénavant la devise du capital social, de la valeur des actions ainsi que des comptes de la société sera l'Euro. Afin d'aboutir à un arrondi raisonnable, le capital est fixée à EUR 31.000,- composé par 25.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1,24 chacune. Conformément aux modalités inscrites à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} de la loi du 26 novembre 1998, la différence entre le capital social converti et le capital social ancien, s'élevant à EUR 13,31 sera comptabilisée en débitant le compte de réserves.

2. Article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à 31.000,- EUR représenté par 25.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,24 chacune».

Luxembourg, le 2 octobre 2001.

Pour extrait conforme

MASELUX SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 48, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63558/694/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

IMMOBILIER CLEMENCEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 16.946.

Extrait des résolutions circulaires du Conseil d'Administration du 23 mai 2001

« En vertu de cette autorisation, les membres du Conseil d'Administration décident de prendre les résolutions suivantes par voie circulaire:

1. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, il est décidé de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social, actuellement exprimé en LUF, en euros. Ainsi, le capital social s'établit à EUR 173.525,47.

2. Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 1.474,53 de sorte qu'il s'établisse à EUR 175.000,- sans émission d'actions nouvelles.

3. Il est décidé d'adapter la valeur nominale des actions et de la fixer à EUR 25,- par action. Ainsi, le capital social sera dorénavant représenté par 7.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

4. Il est décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5.

«Le capital social est de EUR 175.000,- (cent soixante quinze mille euros), représenté par 7.000 (sept mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.»

5. Il est décidé de donner mandat à chaque administrateur et à Monsieur Pierre Lentz, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente. »

Luxembourg, le 2 octobre 2001.

Pour extrait conforme

P. Lentz

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2001, vol. 558, fol. 62, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63526/222/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

IMRGLOBAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 65.344.

L'an deux mille un, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de IMRGLOBAL LUXEMBOURG S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 65.344, constituée originellement sous la dénomination de ATECHSYS S.A., suivant acte notarié du 6 juillet 1998, publié au Mémorial C, numéro 702 du 30 septembre 1998.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte notarié du 29 août 2000, acte décidant le changement de la raison sociale de la société en celle de IMRGLOBAL LUXEMBOURG S.A., publié au Mémorial C, numéro 107 du 13 février 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line Schul, juriste, demeurant à demeurant à Réhonnheimont (France).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Angé, comptable, demeurant à Hachy (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Françoise Goffinet, comptable, demeurant à Saint-Léger (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'exercice social et modification afférente de l'article 8.- des statuts.

2.- Conversion du capital social de la société de même que la comptabilité de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) au taux de conversion de EUR 1,-=LUF 40,3399 du capital social actuel de LUF 1.250.000,- en EUR 30.986.69.

3.- Suppression de la valeur nominale des actions existantes.

4.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 13,31 pour le porter de son montant actuel après conversion de EUR 30.986,69 à celui de EUR 31.000,- par apport en numéraire d'un montant de EUR 13,31 sans création ni émission d'actions nouvelles.

5.- Pouvoir à accorder au conseil d'administration de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposeront.

6.- Modification subséquente de l'article trois des statuts.

7.- Nomination d'un commissaire aux comptes supplémentaire.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'année sociale en cours de la société en ce sens qu'elle commencera désormais le premier octobre de chaque année pour finir le trente septembre de l'année suivante.

Par dérogation à ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide que l'exercice social qui a pris cours le 1^{er} janvier 2001 sera réduit à neuf (9) mois et se terminera exceptionnellement le 30 septembre 2001, et que les exercices suivants courront du 1^{er} octobre de chaque année au 30 septembre de l'année suivante.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement de l'année sociale, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article huit des statuts en conséquence et décide de donner à l'article huit la teneur suivante:

«**Art. 8.** L'année sociale commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante »

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide que nonobstant cette modification de l'exercice social, la date de l'assemblée générale ordinaire, fixée originellement le troisième mercredi du mois de juin à 14.00 heures de chaque année, demeurera inchangée.

L'assemblée générale extraordinaire constate par conséquent que l'assemblée générale annuelle devant statuer sur l'exercice en cours (exercice courant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2001) se tiendra donc le troisième mercredi du mois de juin 2002 à 14.00 heures.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de convertir le capital social de la société de même que la comptabilité de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) et de transformer par conséquent le capital social actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) au taux de conversion d'un EURO (1,- EUR)=quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399 LUF), en capital d'un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf cents (30.986.69 EUR).

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'actuelle valeur nominale de toutes les actions existantes de la société de sorte que le capital social sera à l'avenir représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans mention de valeur nominale.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de procéder à une augmentation du capital social souscrit de la société à concurrence de treize Euros et trente et un cents (13,31 EUR) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel après la prédite conversion de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à un montant de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) par apport en numéraire (espèces) de la somme de treize Euros et trente et un cents (13,31 EUR) sans cependant créer ni émettre des actions nouvelles.

La preuve de ce paiement de treize Euros et trente et un cents (13,31 EUR) effectué par les actionnaires actuels au prorata de leur participation au capital social a été rapportée au notaire instrumentant, qui la reconnaît expressément.

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires donne plein pouvoir aux membres du conseil d'administration de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour convertir tous les livres et documents de la société de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) et notamment pour convertir toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions anciennes d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) en le même nombre d'actions sans mention de valeur nominale.

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article trois (3), premier paragraphe des statuts de la société afin de refléter la conversion et l'augmentation de capital ci-dessus et décide que cet article trois (3) sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 3.** Premier paragraphe.

Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer à côté de l'actuel commissaire aux comptes de la société, un commissaire supplémentaire en la personne de DELOITTE & TOUCHE S.A. établie à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

Le nouveau commissaire est élu pour une durée de six (6) ans, son mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2007.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente-cinq mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.L. Schul, P. Angé, M. F. Goffinet, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 2001, volume 861, folio 84, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 octobre 2001.

J.-J. Wagner.

(63529/239/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

IMRGLOBAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 65.344.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 octobre 2001.

J.-J. Wagner.

(63530/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

IMMO-GARPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 40.882.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 septembre 2001

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire la société LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

- L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S. à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- La société LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 septembre 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2001, vol. 558, fol. 63, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63528/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

IMMOBILIAR GREEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 79.071.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, le 27 septembre 2001, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de transférer le siège social de la société du 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2001.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

IMMOBILIAR GREEN S.A.

S. Vandt / M. Cottella

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2001, vol. 558, fol. 61, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63525/043/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

INVESTMENT SO.TE.CO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 51.908.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 8 octobre 2001, vol. 558, fol. 61, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

(63532/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

INVESTMENT SO.TE.CO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 51.908.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg, le 17 septembre 2001, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, les administrateurs suivants:

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- Monsieur Sergio Vandt, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de commissaire aux comptes.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

INVESTMENT SO.TE.CO. INTERNATIONAL S.A.

S. Vandt / P. Bouchoms

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2001, vol. 558, fol. 61, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63533/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

IMMOBILIER ET PROJETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 81, rue du 10 Octobre.

Par la présente, Monsieur Daniel Verheecke retire avec effet immédiat ses autorisations inscrits sous le numéro 89105 au profit de IMMOBILIER ET PROJETS S.A. et datée du 31 mai 1999.

Il donne aussi sa démission comme administrateur-délégué de la société et ceci avec effet immédiat mais il reste à la disposition pour garder provisoire la gestion de la société jusqu'à un autre administrateur technique avec autorisation d'établissement sera trouvé.

Steinsel, le 29 septembre 2001.

D. Verheecke.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 67, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63527/999/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

INDO RAMA (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 68.482.

Extract of the resolution taken at the board of directors' meeting held on April 26, 2001

The board of directors takes the resolution to transfer the address to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

On behalf of INDO RAMA (EUROPE) S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2001, vol. 558, fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63530A/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

KONRAD & ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 59.135.

L'an deux mille un, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de KONRAD & ASSOCIATES S.A., R.C., Numéro B 59.135 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 9 mai 1997, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 429 du 6 août 1997.

La séance est ouverte à seize heures quinze sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quatre-vingt-dix (90) actions d'une valeur nominale d'un million de liras italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quatre-vingt-dix millions de liras italiennes (ITL 90.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions et changement de la devise du capital social de liras italiennes en euros au cours de 1 euro pour 1.936,27 ITL.

2. Réduction du capital social par affectation à une réserve librement distribuable aux actionnaires d'un montant de quatre-vingt-un euros et douze cents (EUR 81,12) pour le porter de son montant actuel de quarante-six mille quatre cent quatre-vingt-un euros et douze cents (EUR 46.481,12) représenté par quatre-vingt-dix (90) actions sans valeur nominale à quarante-six mille quatre cents euros (EUR 46.400,-), par affectation à une réserve librement distribuable aux actionnaires.

3. Modification du capital autorisé.

4. Modification subséquente de l'article 3 alinéas premier et quatrième des statuts.

5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la valeur nominale des actions et de changer la devise du capital social de lires italiennes en euros au cours de 1 euro pour 1936,27 ITL, de sorte que le capital social est fixé provisoirement à quarante-six mille quatre cent quatre-vingt-un euros et douze cents (EUR 46.481,12).

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social à concurrence de quatre-vingt-un euros et douze cents (EUR 81,12) pour le porter de son montant actuel de quarante-six mille quatre cent quatre-vingt-un euros et douze cents (EUR 46.481,12) représenté par quatre-vingt-dix (90) actions sans valeur nominale à quarante-six mille quatre cents euros (EUR 46.400,-), par affectation à une réserve librement distribuable aux actionnaires.

Troisième résolution

Le capital autorisé est fixé à deux cent soixante mille euros (EUR 260.000,-).

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 3 alinéas premier et quatrième des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à quarante-six mille quatre cents euros (EUR 46.400,-) divisé en quatre-vingt-dix (90) actions sans valeur nominale.»

«**Art. 3. alinéa 4.** le capital autorisé est fixé à deux cent soixante mille euros (EUR 260.000,-).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à seize heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2001, Vol. 131S, Fol. 97, Case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2001.

A. Schwachtgen.

(63543/230/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

KONRAD & ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 59.135.

Statuts coordonnés suivant l'acte n°1143 du 25 septembre 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

A. Schwachtgen.

(63544/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

J.V.P.H. S.A. - JOINT VENTURE PARTNERSHIP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 6, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 62.340.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 septembre 2001, vol. 557, fol. 98, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 31 juillet 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer, président;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Signature.

(63539/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

JBM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.398.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 70, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Signature.

(63536/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

JBM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.398.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg
en date du 2 octobre 2001 à 16.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée au commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Frank McCarroll, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de ses fonctions pendant la durée de son mandat.

La société LUXOR AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social au 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 2 octobre 2001.

Pour JBM S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 70, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63537/768/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

INTERNATIONAL LACQUERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, zone industrielle Schéleck.
R. C. Luxembourg B 21.522.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2001, vol. 558, fol. 33, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2001.

(63531/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

MULTINATIONALE D'INTERETS PRIVES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.405.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 septembre 1999

- Les mandats d'administrateurs de Messieurs Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant 24 rue Jean Engel, L-7793 Bissen, Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant 20 rue Woiwer, L-4687 Differdange et François Mesenburg, employé privé, demeurant 95 rue Principale, L-6833 Biwer, ainsi que le mandat de Commissaire aux comptes de FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège 25A boulevard Royal, L-2086 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans et viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant 136 rue du Kiem, L-8030 Strassen est nommé en tant qu'administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Fait à Luxembourg, le 17 septembre 1999.

Certifié sincère et conforme

MULTINATIONALE D'INTERETS PRIVES S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2001, vol. 558, fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63574/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

LINTOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.512.

L'an deux mille un, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LINTOFIN S. A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte notarié du 19 novembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 170 du 9 avril 1991, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 35.512 au capital social de cinq millions de francs belges (BEF 5.000.000,00), représenté par cinq mille (5.000) actions de mille francs belges (BEF 1.000,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant à Bissen.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Salette Rocha, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant à Dudelange.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société.
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme LINTOFIN S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme LINTOFIN S.A.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction, pour l'exercice de leurs mandats allant jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur, FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé, avec le notaire, la présente minute.

Signé: J.P. Reiland, S. Rocha, P. Ceccotti, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg le 1^{er} octobre 2001, Vol. 10 CS, fol. 2, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2001.

E. Schlessler.

(63548/227/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

JET SUPPORT SERVICES EUROPE, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-**Siège social: L-3858 Schifflange, 24, rue Denis Netgen.
R. C. Luxembourg B 74.037.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 septembre 2001, vol. 557, fol. 98, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2001.

Signature.

(63538/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

KIMVIC HOLDING S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 64.508.

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'une convention de domiciliation entre les sociétés:

BILLON ET ASSOCIES, société à responsabilité limitée, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et

KIMVIC HOLDING S.A., société anonyme, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

La convention de domiciliation, datée du 28 septembre 2001, a été conclue pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 57, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63542/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

L3M S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 76.676.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 61, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Signature

Un mandataire

(63545/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

LEAD INVEST S.A., Société Anonyme Holding.Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 69.585.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 52, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juillet 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer;

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Signature.

(63547/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

L'ESCALIER S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 78.627.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 4 octobre 2001, que Monsieur Roberto Costaguta, avocat, demeurant 4-42 Via Ceccardi, Genoa (Italie) et Monsieur Umberto Ferraro, avocat, demeurant 2-11 Via Gorgona, Genoa (Italie) ont été nommés administrateurs en remplacement de Monsieur David De Marco et Monsieur Alain Lam.

Décharge est donnée à ces derniers pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 71, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63546/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

LYNX PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7456 Lintgen, 3, place Roschten.
R. C. Luxembourg B 40.072.

L'an deux mille un, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LYNX PRODUCTIONS S.A., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 34, avenue Victor Hugo, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 40.072, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date 17 mars 1992, publié au Mémorial C numéro 404 du 16 septembre 1992,

ayant un capital social fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Lynne Polak, traductrice, demeurant à B-Mies.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à D-Echternacherbruck.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-1750 Luxembourg, 34, avenue Victor Hugo, à L-7456 Lintgen, 3, Place Roschten.

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article deux (2) des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentants, se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1750 Luxembourg, 34, avenue Victor Hugo, à L-7456 Lintgen, 3, Place Roschten, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Lintgen.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Polak, F. Hübsch, C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 1er octobre 2001, vol. 515 fol. 70, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 octobre 2001.

J. Seckler.

(63552/231/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

LYNX PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7456 Lintgen, 3, place Roschten.

R. C. Luxembourg B 40.072.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglister, le 8 octobre 2001.

J. Seckler.

(63553/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

LUX-AVANTAGE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 46.041.

Les comptes annuels au 30 septembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 67, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2001.

A. Schwachtgen.

(63549/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

LUXCONCERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 31.266.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 28 septembre 2001 que les 999 parts sociales détenues par RAMS HOLDING S.A. ont été transmises à RED WINGS HOLDING S.A.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 47, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63550/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

MELINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 50.755.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 octobre 2001, vol. 558, fol. 65, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 octobre 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern;
- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg

Luxembourg, le 9 octobre 2001.

Signature.

(63560/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

LUXOCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 32.495.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
tenue à Luxembourg le 4 juin 2001 à 12.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel Jean, juriste demeurant à Luxembourg et des sociétés BRYCE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A. établies à Luxembourg a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée au commissaire aux comptes démissionnaire M. Frank McCarroll, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de son mandat.

La société LUXOR AUDIT, S.à r.l., 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'Administration
tenu à Luxembourg le 4 juin 2001 à 13.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel Jean a été élu aux fonctions d'administrateur-délégué de la société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 4 juin 2001.

Pour LUXOCOM S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2001, vol. 558, fol. 66, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63551/768/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

MAGIC MULTIMEDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7615 Larochette, 35, rue d'Ernzen.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 septembre 2001.

(63554/202/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

**MOBILCO S.A., Société Anonyme,
(anc. MOBILCO S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.611.

L'an deux mille un, le vingt septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de MOBILCO S.A., R.C. B N° 79 611, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 6 novembre 2,000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 552 du 20 juillet 2001.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Alain Donvil, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Kris Goorts, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Lauryane Decuber, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quatre-vingt mille (80.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune constituant l'intégralité du capital social de quatre-vingts millions (80.000.000,-) de francs luxembourgeois (LUF), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de l'objet social de la société de société holding en société de participations financières (SOPARFI).

2. Modification de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de MOBILCO S.A.»

3. Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet la prise de participations, sous quelle que forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt substantiel et direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

4. Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la Société de société holding en société de participations financières (SOPARFI).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, l'article 2 et l'article 11 des statuts de la Société sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de MOBILCO S.A.»

«**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelle que forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt substantiel et direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

«**Art. 11.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à midi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Donvil, K. Goorts, L. Decuber, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2001, vol. 131S, fol. 93, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 octobre 2001.

A. Schwachtgen.

(63567/230/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

MOBILCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 79.611.

Statuts coordonnés suivant l'acte n°1116 du 20 septembre 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

A. Schwachtgen.

(63568/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

MARSALA, S.à r.l. HOLDING, Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 34.641.

Acte constitutif publié à la page 2649 du Mémorial C n°56 du 8 février 1991.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 57, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(63557/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

MARSALA, S.à r.l. HOLDING, Société à responsabilité limitée holding.

Capital social: ITL 150.000.000,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 34.641.

—
Les associés ont décidé en date du 12 septembre 2001 de transférer le siège social de la société du 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 57, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63555/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

MARSALA, S.à r.l. HOLDING, Société à responsabilité limitée holding.

Capital social: ITL 150.000.000,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 34.641.

—
Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'une convention de domiciliation entre les sociétés:

BILLON ET ASSOCIES S.à r.l., Réviseurs d'Entreprises, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

et

MARSALA, S.à r.l. HOLDING, Société à responsabilité limitée holding, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

La convention de domiciliation, datée du 2 juillet 2001, a été conclue pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 septembre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 57, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63556/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

MEGATOWN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 54.293.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 avril 2001

Les mandats d'administrateur de Monsieur Takayasu Nagasawa, administrateur de sociétés, 13 avenue Blücker, B-1180 Uccle - Bruxelles, de Madame Hitoko Kokatsu Nagasawa, administrateur de sociétés, 13 avenue Blücker, B-1180 Uccle - Bruxelles et de Monsieur Renato Carneiro, administrateur de sociétés, 3 quai Aristide Briand, F-45530 Vitry aux Loges et le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Tatsumi Kuboyama, administrateur de sociétés, 14 rue de Malakoff, F-93320 Châtillon sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Luxembourg, le 5 avril 2001.

Certifié sincère et conforme

MEGATOWN INTERNATIONAL S.A.

T. Nagasawa

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2001, vol. 558, fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63562/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

MATIRA PARTNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.847.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 septembre 2001, vol. 557, fol. 78, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

Signature.

(63559/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

MFM MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.345.

La soussignée atteste par la présente que suivant la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 septembre 2001 a été nommé administrateur et administrateur-délégué Monsieur Pieter Eduard de Graaf, directeur, demeurant au 20, Tiergartenstrasse, D-47533 Kleve, Allemagne à effet du 25 septembre 2001 remplaçant avec décharge entière et définitive Monsieur J.H. Van Leuvenheim.

Réquisition pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2001.

MFM MANAGEMENT S.A.

J.H. Van Leuvenheim

Administrateur-Délégué

(63561/816/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

MICROSPIRE EUROPE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur.
R. C. Luxembourg B 62.765.

L'an deux mille un, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MICROSPIRE EUROPE S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuenger Heck, constituée suivant acte notarié du 22 janvier 1998, publié au Mémorial C, numéro 280 du 25 avril 1998.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 17 juin 1998, publié au Mémorial C, numéro 620 du 31 août 1998.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 05 juillet 2001, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, demeurant à Sandweiler.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvianne Braquet, employée privée, demeurant à B-Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, demeurant à Wiltz.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour.

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social statutaire et administratif de la société de Schifflange à Luxembourg-Ville et modification afférente du deuxième paragraphe de l'article premier des statuts.

2.- Fixation d'une nouvelle adresse de la société à L-1258 Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Schifflange à Luxembourg-Ville et de modifier en conséquence le deuxième paragraphe de l'article premier des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. deuxième paragraphe.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. »

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. Ransquin, S. Braquet, R. Thillens, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2001, vol. 861, fol. 86, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ehlinger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 octobre 2001.

J.-J. Wagner.

(63563/239/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

MILK-BAR-SNACKBAR PACHA 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 156, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 39.347.

L'an deux mille un, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Gastone Guglielmina, fonctionnaire auprès de l'OCDE, demeurant à Paris (France).

2.- Monsieur Alain Leonardy, employé privé, demeurant à Livange.

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Norbert Meisch, expert comptable, demeurant à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée MILK-BAR-SNACKBAR PACHA 2, avec siège social à L-2550 Luxembourg, 156, avenue du X Septembre, (R.C. Luxembourg B numéro 39.347), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 décembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 291 du 2 juillet 1992,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 13 mars 1992, publié au Mémorial C, numéro 399 du 14 septembre 1992,

- en date du 12 mars 1994, publié au Mémorial C, numéro 259 du 1^{er} juillet 14 septembre 1994,

- en date du 24 novembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 123 du 21 mars 1995,

- en date du 15 mai 2001, non encore publié au Mémorial C.

- Que le capital social de la société est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

- Que les comparants sub 1.- et 2.- sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de convertir le capital social de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR), au cours de 40,3399 LUF = 1,- EUR.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles.

Le montant de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR) a été apporté en numéraire par les associés de sorte que ledit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Les associés décident de remplacer les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:
«Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1.- Monsieur Gastone Guglielmina, fonctionnaire auprès de l'OCDE, demeurant à Paris (France), deux cent cinquante parts sociales	250
2.- Monsieur Alain Leonardy, employé privé, demeurant à Livange, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales.	<u>500</u>

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de confirmer Monsieur Alain Leonardy, employé privé, demeurant à L-3378 Livange, 13, rue de Peppange, comme gérant technique de la société, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de vingt-cinq mille francs. Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 4.248,60 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Meisch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 octobre 2001, vol. 515, fol. 72, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 octobre 2001.

J. Seckler.

(63564/231/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

MILK-BAR-SNACKBAR PACHA 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 156, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 39.347.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 octobre 2001.

J. Seckler.

(63565/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

**NICOLAS CHARLIER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. NICOLAS CHARLIER INTERNATIONAL, S.à r.l.).**

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 48.652.

L'an deux mille un, le vingt-huit septembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée NICOLAS CHARLIER INTERNATIONAL, S.à r.l., ayant son siège social à L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise, constituée suivant acte notarié du 9 septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 518 du 12 décembre 1994, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié du 28 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 840 du 18 novembre 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 48.652, au capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est composée de:

1.- Madame Dominique Guissart, gérante de société, épouse de Monsieur Eric Charlier, demeurant B-Paliseur, 7, Lotissement de la Saule,

détenant deux cent quarante-neuf (249) parts sociales,

2.- Monsieur Eric Charlier, gérant de société, demeurant B-Paliseur, 7, Lotissement de la Saule,

détenant deux cent cinquante et une (251) parts sociales.

Les comparants déclarent être les seuls associés de la société, se considérer comme dûment convoqués, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

La devise du capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) est convertie en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit Euros (EUR 12.394,68).

Deuxième résolution:

La valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) par part sociale, des cinq cents (500) parts sociales, est supprimée, conformément à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Troisième résolution:

Le capital social est augmenté à concurrence de quarante-sept mille six cent cinq virgule trente-deux Euros (EUR 47.605,32), pour le porter de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit Euros (EUR 12.394,68) à soixante mille Euros (EUR 60.000,-), sans émission de parts sociales nouvelles, par incorporation de réserves disponibles.

Ces réserves résultent du bilan arrêté au 31 décembre 2000, dûment approuvé par l'assemblée générale des associés. En outre, l'existence actuelle des dites réserves est attestée par un certificat émanant des gérants de la société. Lesdits bilan et certificat, signés ne varietur, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Quatrième résolution

La valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales existantes est refixée à cent vingt Euros (EUR 120,-) par part sociale.

En conséquence, la répartition des cinq cents (500) parts sociales est dès lors la suivante:

Madame Dominique Charlier-Guissart, prénommée, deux cent quarante neuf parts sociales	249
Monsieur Eric Charlier, prénommé, deux cent cinquante et une parts sociales	251
Total: cinq cents parts sociales	500

Cinquième résolution

Ensuite, les associés, à savoir Madame Dominique Charlier-Guissart et Monsieur Eric Charlier, prénommés, décident unanimement de transformer la société à responsabilité limitée en société anonyme sous la dénomination de NICOLAS CHARLIER INTERNATIONAL S.A., étant entendu que cette transformation n'est accompagnée d'aucun changement des bases essentielles du pacte social.

Il résulte d'un rapport établi par un réviseur d'entreprises indépendant, à savoir LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, que la valeur de la société à responsabilité limitée à transformer en société anonyme est au moins égale au montant de son capital.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«A notre avis, la valeur de la société à responsabilité limitée NICOLAS CHARLIER INTERNATIONAL à transformer en Société Anonyme est, après augmentation du capital par incorporation de réserves, d'au moins la valeur de son capital social en l'occurrence 60.000 EUR.»

Ce rapport, signé ne varietur, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Sixième résolution

Les associés décident de remplacer les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt Euros (EUR 120,-), représentant l'intégralité du capital social, par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent vingt Euros (EUR 120,-) chacune.

En conséquence, les actions sont réparties comme suit:

Madame Dominique Charlier-Guissart, prénommée, deux cent quarante-neuf actions	249
Monsieur Eric Charlier, prénommé, deux cent cinquante et une actions	251
Total: cinq cents actions	500

Septième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société, pour lui donner la teneur suivante:

« La société a pour objet toute opération se rapportant à l'activité de transport pour son propre compte et pour le compte de tiers ainsi que toutes activités connexes au transport, l'activité d'affrètement et d'entreposage de marchandises pour son propre compte et pour le compte de tiers.

La société pourra également faire toutes activités commerciales, tous achats et toutes ventes de choses quelconques ainsi que toutes prestations de service pour son compte propre ou pour le compte de tiers ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension ou le développement.»

Huitième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Eric Charlier et de Madame Dominique Charlier-Guissart, prénommés, de leurs fonctions de gérants de la société et de leur accorder décharge pleine et entière.

Neuvième résolution

Les associés décident la refonte complète des statuts, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}.

Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NICOLAS CHARLIER INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2.

La société a pour objet toute opération se rapportant à l'activité de transport pour son propre compte et pour le compte de tiers ainsi que toutes activités connexes au transport, l'activité d'affrètement et d'entreposage de marchandises pour son propre compte et pour le compte de tiers.

La société pourra également faire toutes activités commerciales, tous achats et toutes ventes de choses quelconques ainsi que toutes prestations de service pour son compte propre ou pour le compte de tiers ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension ou le développement.

Art. 3.

Le capital social est fixé à soixante mille Euros (EUR 60.000,-), divisé en cinq cents (500) actions de cent vingt Euros (EUR 120,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4.

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5.

Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 6.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 7.

La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 9.

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de mai à 14.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12.

La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dixième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Madame Dominique Charlier-Guissard, prénommée,
- b) Monsieur Eric Charlier, prénommé,
- c) ASSUR-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en deux mille six.

Onzième résolution

Le nombre des commissaire est fixé à un:

Est nommée commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT-REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en deux mille six.

Douzième résolution

Le siège social est établi à L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de ce qui précède, s'élève approximativement à la somme de mille neuf cent quatre-vingt-cinq Euros (EUR 1.985,-) soit quatre-vingt mille soixante-quinze francs luxembourgeois (LUF 80.075,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évalué à un million neuf cent vingt mille trois cent quatre-vingt-quatorze francs luxembourgeois (LUF 1.920.394,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Guissard, E. Charlier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2001, vol. 10CS, fol. 2, case 5. – Reçu 19.204 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

E. Schlessler

Notaire

(63579/227/192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

**NICOLAS CHARLIER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. NICOLAS CHARLIER INTERNATIONAL S.A.)**

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 48.652.

Les statuts coordonnés de la sociétés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

E. Schlessler

Notaire

(63580/227/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

M. KAINDL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.483.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 558, fol. 71, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 septembre 2001 que la devise d'expression du capital social a été convertie de francs luxembourgeois en euros avec effet au 1^{er} octobre 2001 et que le capital social a été augmenté.

L'Article 5 alinéa 1^{er} des statuts a désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 7.436.900,- (sept millions quatre cent trente-six mille neuf cents euros), divisé en 300.000 (trois cent mille) actions sans désignation de valeur nominale disposant chacune d'une voix aux Assemblées Générales Ordinaires.»

Toutes références concernant le capital autorisé est à supprimer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Signature.

(63566/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

M. TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.668.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 50, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Réquisition pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Signature.

(63572/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

M. TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.668.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 50, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Réquisition pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Signature.

(63571/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

NATALYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre Dame.
R. C. Luxembourg B 39.348.

Extrait des résolutions des associés

1. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, il est décidé de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social, actuellement exprimé en francs luxembourgeois, en euros. Ainsi, le capital social s'établit à EUR 12.394,67.

2. Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 105,33 de sorte qu'il s'établisse à EUR 12.500,- sans émission de nouvelles parts sociales.

3. Il est décidé d'adapter la valeur nominale des parts sociales et de la fixer à EUR 25,- par part. Ainsi, le capital social sera dorénavant représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

4. Il est décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6.

«Le capital social est de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.»

Luxembourg, le 3 octobre 2001.

Pour extrait conforme

T. Fleming

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2001, vol. 558, fol. 62, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63576/222/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

NN INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.824.

L'an deux mille un, le vingt-cinq septembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding NN INVEST HOLDING S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire sous-signé, en date du 6 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 853 du 22 novembre 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 76.824.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant à Pontpierre, qui désigne comme secrétaire Monsieur Marcel Wagner, employé privé, demeurant à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne-Ly Mertens-Protz, employée privée, demeurant à Echternach.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence de un million deux cent soixante mille euros (EUR 1.260.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000,-) à un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000,-), par la création et l'émission de trente et un mille cinq cents (31.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de quarante euros (EUR 40,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération des actions nouvelles.

2. Modification conséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million deux cent soixante mille euros (EUR 1.260.000,-), pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000,-) à un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000,-), par la création et l'émission de trente et un mille cinq cents (31.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de quarante euros (EUR 40,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire majoritaire, NN METAL HOLDING S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Intervention - Souscription - Libération

Est alors intervenu, NN METAL HOLDING S.A., prénommée, ici représentée par Monsieur Patrick Meunier, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 18 septembre 2001,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

laquelle intervenante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les trente et un mille cinq cents (31.500) actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de quarante euros (EUR 40,-) chacune.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de un million deux cent soixante mille euros (EUR 1.260.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 3. Premier alinéa.

Le capital social est fixé à un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000,-), divisé en trente-deux mille cinq cents (32.500) actions de quarante euros (EUR 40,-) chacune, intégralement libérées.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de seize mille cent quinze euros (EUR 16.115,-) soit six cent cinquante mille soixante-dix-sept francs luxembourgeois (LUF 650.077,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évalué à cinquante millions huit cent vingt-huit mille deux cent soixante-quatorze francs luxembourgeois (LUF 50.828.274,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P. Meunier, M. Wagner, A. Prott, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2001, vol. 131S, fol. 98, case 12. – Reçu 508.283 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

E. Schlessler

Notaire

(63583/227/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

NN INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.824.

Les statuts coordonnés de la sociétés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

E. Schlessler

Notaire

(63584/227/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

MUYLE RESEAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 29b, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 27.891.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 19 septembre 2001 que la totalité des parts sociales est en possession du GROUPE MUYLE S.A., avec siège social à B-6000 Charleroi, 34, rue d'Assaut.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 558, fol. 47, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63575/502/0) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

ORAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 67.787.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 53, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

Signatures de catégorie A:

- Monsieur Magnus Lidgren, administrateur, demeurant à Lund (Suède);

- Monsieur Lars Lindgren, professeur, demeurant à Ornvägen (Suède);

Signatures de catégorie B:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A. Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 9 octobre 2001.

Signature.

(63590/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

NATALYS, S.à r.l. et Cie S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre Dame.
R. C. Luxembourg B 39.349.

Extrait des résolutions des associés

1. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, il est décidé de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social, actuellement exprimé en francs luxembourgeois, en euros. Ainsi, le capital social s'établit à EUR 4.338,14.

2. Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 36,86 de sorte que le capital social s'établisse à EUR 4.375,- sans émission de nouvelles parts sociales.

3. Il est décidé d'adapter la valeur nominale des parts sociales et de la fixer à EUR 25,- par part. Ainsi, le capital social sera dorénavant représenté par 175 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

4. Il est décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6.

«Le capital social est de EUR 4.375,- (quatre mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 175 (cent soixante-quinze) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées, et dont EUR 175,- (cent soixante quinze euros) pour l'associé commandité et EUR 4.200 (quatre mille deux cents euros) pour les associés commanditaires.»

Luxembourg, le 3 octobre 2001.

Pour extrait conforme

T. Fleming

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2001, vol. 558, fol. 62, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63577/222/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

NAVAL TRADING, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 62.550.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 10 août 2001 que:

Est élu au poste de Commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, Monsieur Sergio Speranza, directeur, établi à DRAGOMAR SpA, Via Vincenzo Bellini 27, I-00198 Rome.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle Statutaire de l'an 2004.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2001, vol. 558, fol. 65, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63578/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

PASCHERO FIN. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 66.755.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à Luxembourg le 4 septembre 2001, que le conseil a pris la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le conseil d'administration prend acte de la démission (annexe 1) de Monsieur Alessandro Salvetti de sa fonction d'administrateur. Le conseil d'administration décide, à l'unanimité des voix, de coopter en son sein et ce avec effet immédiat, Monsieur Maurizo Cottella, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en remplacement de Monsieur Alessandro Salvetti démissionnaire.

Le mandat ainsi conféré à l'instar du mandat des autres administrateurs, expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

En conformité avec la loi, l'assemblée générale des actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive. Le conseil d'administration remercie Monsieur Alessandro Salvetti de sa collaboration au sein de la société.

PASCHERO FIN. S.A.

S. Vandì / A. Belardi

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2001, vol. 558, fol. 61, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63602/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

NIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.603.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 50, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Réquisition pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Signature.

(63582/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

NIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.603.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 50, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Réquisition pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Signature.

(63581/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

OLYMPIA CAPITAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.789.

Acte constitutif publié à la page n°845 du Mémorial C n°18 du 11 janvier 1996.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 57, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(63589/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

NN OVERSEAS PROJECTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 83.609.

L'an deux mille un, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NN OVERSEAS PROJECTS S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire sous-signé, en date du 5 septembre 2001, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 83.609.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant à Pontpierre, qui désigne comme secrétaire Monsieur Marcel Wagner, employé privé, demeurant à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne-Ly Mertens-Prutt, employée privée, demeurant à Echternach.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Suppression de la valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) par action, des mille (1.000) actions existantes.
2. Augmentation du capital social à concurrence de un million deux cent trente-neuf mille euros (EUR 1.239.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un million deux cent soixante-dix mille euros (EUR 1.270.000,-), par la création et l'émission de trente mille neuf cent soixante-quinze (30.975) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.
Souscription et libération des actions nouvelles.
3. Remplacement des trente et un mille neuf cent soixante-quinze (31.975) actions existantes par trente et un mille sept cent cinquante (31.750) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.
4. Nouvelle fixation de la valeur nominale à quarante euros (EUR 40,-) par action.
5. Modification conséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) par action, des mille (1.000) actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million deux cent trente-neuf mille euros (EUR 1.239.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un million deux cent soixante-dix mille euros (EUR 1.270.000,-), par la création et l'émission de trente mille neuf cent soixante-quinze (30.975) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire majoritaire, NN INVEST HOLDING S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Intervention - Souscription - Libération

Est alors intervenu, NN INVEST HOLDING S.A., prénommée, ici représentée par Monsieur Patrick Meunier, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 18 septembre 2001,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

laquelle intervenante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les trente mille neuf cent soixante-quinze (30.975) actions nouvellement émises, sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de un million deux cent trente-neuf mille euros (EUR 1.239.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

L'assemblée décide de remplacer les trente et un mille neuf cent soixante-quinze (31.975) actions existantes par trente et un mille sept cent cinquante (31.750) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des trente et un mille sept cent cinquante (31.750) actions nouvelles à quarante euros (EUR 40,-) par action et d'attribuer les actions nouvelles aux anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

(Version française)

«**Art. 3.**

(premier alinéa)

Le capital social est fixé à un million deux cent soixante-dix mille euros (EUR 1.270.000,-), divisé en trente et un mille sept cent cinquante (31.750) actions de quarante euros (EUR 40,-) chacune, intégralement libérées.»

(Version anglaise)

«**Art. 3.**

(first paragraph)

The corporate capital is fixed at one million two hundred seventy thousand Euros (EUR 1,270,000.-), divided into thirty-one thousand seven hundred fifty (31.750) shares with a par value of forty Euros (EUR 40.-) each, fully paid up.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de seize mille cent quinze euros (EUR 16.115,-) soit six cent cinquante mille soixante-dix-sept francs luxembourgeois (LUF 650.077,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évalué à quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-un mille cent trente-six francs luxembourgeois (LUF 49.981.136,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P. Meunier, M. Wagner, A. Prott, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2001, vol. 10CS, fol. 2, case 3. – Reçu 499.811 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

E. Schlessner

Notaire

(63585/227/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

NN OVERSEAS PROJECTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 83.609.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 octobre 2001.

E. Schlessler

Notaire

(63586/227/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

PARAFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.667.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 mai 2000

- La cooptation de Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant au 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, en tant qu'administrateur en remplacement de Madame Yolande Johans, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

- Mademoiselle Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant au 29, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, est nommée en tant qu'administrateur supplémentaire de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Certifié sincère et conforme

PARAFIN S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2001, vol. 558, fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63596/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

OREA BEAUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 72.809.

L'an deux mille un, le onze septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Albert Lammar, employé privé, demeurant à L-7412 Bour, 9, rue d'Arlon.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé actuel de la société à responsabilité limitée OREA BEAUTE, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 15 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil numéro 68 du 20 janvier 2000;

- Qu'aux termes d'une cession de parts sous seing privé, intervenue en date du 9 juillet 2001, laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles, il a été cédé par Mademoiselle Maria Das Doros Carvalho De Sousa, esthéticienne diplômée, demeurant au 78, rue Michel Welter L-9089 Ettelbrück, 49 parts sociales; à Monsieur Albert Lammar, prénommé, au prix global de un franc symbolique, quittancé;

- Que le cessionnaire est propriétaire des parts cédées et il aura droit aux bénéfices y afférents à partir de ladite cession;

- Que Monsieur Albert Lammar, prénommé, en sa qualité de gérant de la société à responsabilité limitée OREA BEAUTE, S.à r.l., déclare accepter ladite cession de parts ci-avant documentée au nom et pour compte de la société et dispenser la cédante de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Ensuite, l'associé unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Suite à la cession de parts ci-avant documentée, l'associé décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.**

Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune, détenues par l'associé unique, Monsieur Albert Lammar, employé privé, demeurant à L-7412 Bour, 9, rue d'Arlon.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ vingt-cinq mille francs luxembourgeois (25.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Lammar, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 131S, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 octobre 2001.

G. Lecuit

Notaire

(63591/220/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

OREA BEAUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 72.809.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 octobre 2001.

G, Lecuit

Notaire

(63592/220/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

OLIVETTI INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 6.168.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 68, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2001.

OLIVETTI INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding

Signature

Administrateur

(63587/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

OLIVETTI INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 6.168.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 30 avril 2001 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes, ERNST & YOUNG S.A., réviseurs d'entreprises, rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg, en remplacement de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Luxembourg, le 20 septembre 2001.

OLIVETTI INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 68, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63588/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

PARFUME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 67.817.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 8 octobre 2001, vol. 558, fol. 61, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

(63598/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

PARFUME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 67.817.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle du 21 septembre 2001, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Maurizio Cottella, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Reno Tonelli, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 7 juillet 2000. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Maurizio Cottella, en qualité d'administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance en date du 10 avril 2001 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les administrateurs et le commissaire aux comptes ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les administrateurs suivants:

- Monsieur Alessandro Salvetti, expert-comptable, demeurant à I-Bergamo, via Donizetti, n°22.
- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à L-Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
- Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, demeurant professionnellement à L-Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

PARFUME S.A.

S. Vandi / M. Cottella

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2001, vol. 558, fol. 61, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63599/043/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

PHILIPS INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 7.334.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2001.

Pour PHILIPS INTERNATIONAL FINANCE S.A.

Société anonyme holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(63605/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

PREFACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.165.

L'an deux mille et un, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PREFACO S.A. avec siège social à Eischen, 19, Cité Bettenwies;

inscrite au registre des firmes sous la section B numéro 38.165

constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyès-Walch, alors de résidence de Luxembourg, le 9 septembre 1991, publié au Mémorial C de 1992, page 4.919;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel de Capellen, le 10 octobre 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 32.116.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland Gierenz, employé privé, demeurant à Huldange;

Le Président désigne comme secrétaire Madame Josiane Hammerel, employée privée, demeurant à Bettembourg;

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Frédéric Goosse, réviseur d'entreprise, demeurant à Itzig;

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social de la société de Eischen à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

2. Modification afférente du deuxième alinéa de l'article 2.- des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Eischen à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

Deuxième et dernière résolution

Suite à la prédite résolution, le deuxième alinéa de l'article 2.- des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 2. Deuxième alinéa.** Cette société aura son siège à Strassen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 25.000.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Gierenz. J. Hammerel, F. Goosse. C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 septembre 2001, vol. 861, fol. 91, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial C.

Bettembourg, le 4 octobre 2001.

C. Doerner.

(63610/209/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

PREFACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.165.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(63611/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

ORISSA FINANCE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 44.529.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 octobre 2001, vol. 558, fol. 65, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 septembre 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences économiques et financières, demeurant à Mamer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 9 octobre 2001.

Signature.

(63593/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

PLIBRICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 52.699.

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration du 14 février 2001

«... En vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Il est décidé de supprimer la valeur nominale des actions.
2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, il est décidé de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social, actuellement exprimés en francs luxembourgeois (LUF) en Euros (EUR). Ainsi, le capital social s'établit à EUR 28.413.084,81.
3. Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 241.440,19 de sorte qu'il s'établisse à EUR 28.654.525 sans émission d'actions nouvelles.
4. Il est décidé d'adapter la valeur nominale des actions et de la fixer à EUR 25 par action. Ainsi, le capital social sera dorénavant représenté par 1.146.181 actions d'une valeur nominale de EUR 25 chacune.
5. Il est décidé de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. alinéa premier.

«Le capital souscrit est fixé à EUR 28.654.525 (vingt-huit millions six cent cinquante-quatre mille cinq cent vingt-cinq Euros), représenté par 1.146.181 (un million cent quarante-six mille cent quatre-vingt-une) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune.»

6. Il est décidé de donner mandat à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente.

Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour extrait conforme

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Signature

Enregistré à Mersch, le 5 octobre 2001, vol. 127, fol. 53, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(63607/228/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

PLIBRICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 52.699.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 octobre 2001.

E. Schroeder

Notaire

(63608/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

PARFIMO PARTICIPATIONS FINANCIERES IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.543.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 avril 2001

Madame Françoise Dumont, employée privée, 22, C. Aischdall, L-8480 Eischen, Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., 20, rue Woiwer, L-4687 Differdange, Monsieur François Mesenburg, employé privé, 95, rue Principale, L-6833 Biver et la société FINIM LIMITED, 35-37, New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands sont nommés en tant qu'administrateurs pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007;

La société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg est nommée en tant que commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 10 avril 2001.

Certifié sincère et conforme

PARFIMO PARTICIPATIONS FINANCIERES IMMOBILIERES S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2001, vol. 558, fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63597/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

PASIPHAË, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.646.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2001, vol. 558, fol. 64, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Signature.

(63603/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

STEINER UND SCHMIDT GRUPPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.864.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 50, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Signature.

(63645/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

STEINER UND SCHMIDT GRUPPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.864.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 50, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Signature.

(63646/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

STEINER UND SCHMIDT GRUPPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.864.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 50, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Signature.

(63647/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

PLOUGH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 38.728.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} octobre 2001.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 1^{er} octobre 2001 que:

- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.
- L'assemblée élit en remplacement de l'administrateur démissionnaire la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.
- L'assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2001, vol. 558, fol. 63, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63609/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

PIZZERIA-RESTAURANT CHEZ STEFANO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 83.913.

Les statuts coordonnés au 10 novembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(63606/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

PTC INTERNATIONAL FINANCE II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 72.250.

Avis de conclusion d'une convention de domiciliation et de management

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'une convention de domiciliation et de management entre les sociétés:

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg, R. C. B 15.302

Siège social:

46 A avenue J.F. Kennedy

L-1855 LUXEMBOURG

et

PTC INTERNATIONAL FINANCE II S.A.

Luxembourg, R. C. B 72.250,

Siège social:

46 A avenue J.F. Kennedy

L-1855 LUXEMBOURG

La convention de domiciliation et de management datée du 25 septembre 2001 a été conclue pour une durée indéterminée.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 70, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63613/683/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

QUORUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 65.696.

L'an deux mille un, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de QUORUS INVESTMENTS S.A., R.C. Numéro B 65 696 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 14 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 758 du 20 octobre 1998.

La séance est ouverte à seize heures trente sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prosper, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions et changement de la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 1 euro pour 40,3399 LUF.

2. Augmentation du capital social par apport en espèces d'un montant de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale à trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

3. Suppression de toute référence à une délégation de pouvoir quant à la gestion journalière de la société.

4. Modification des pouvoirs des administrateurs pour engager la société.

5. Fixation de la date de l'Assemblée Générale annuelle.

6. Refonte des statuts.

7. Nomination d'un administrateur supplémentaire.

8. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la valeur nominale des actions et de changer la devise du capital social de francs luxembourgeois en euro au cours de 1 euro pour 40,3399 LUF, de sorte que le capital social est fixé provisoirement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la société de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale à trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

Le montant de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31) a été intégralement libéré par apport en espèces par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer des statuts toute référence à la délégation de la gestion journalière de la société par le conseil d'administration à un administrateur, directeur, gérant, ou autre agent.

Quatrième résolution

La société sera désormais engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale se réunira annuellement de plein droit le 19 mai à 14.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les statuts ont été modifiés de telle manière qu'ils auront désormais la teneur suivante

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de QUORUS INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions, sans valeur nominale.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 19 mai à 14.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Septième résolution

Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, est nommé administrateur de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2004.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (LUF 537,-)

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à seize heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2001, vol. 131S, fol. 97, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2001.

A. Schwachtgen.

(63615/230/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

PRIMA VILLA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 58.339.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 août 2001.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg le 30 août 2001 que le siège social de la société a été transféré à L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

Pour inscription - réquisition

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 61, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63612/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

PUB INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B.72.609.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal
de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg
en date du 26 septembre 2001 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée au commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Frank McCarroll, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de ses fonctions pendant la durée de son mandat.

La société LUXOR AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social au 188, route d'Esch L-1471 Luxembourg, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 26 septembre 2001.

Pour PUB INVEST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2001, vol. 558, fol. 66, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63614/768/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

RESTAURANT DAHM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6170 Godbrange, 22, rue du Village.
R. C. Luxembourg B 43.533.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille un.

Le vingt-et-un septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Carole Weyer, employée privée, demeurant à L-6170 Godbrange, 22, rue du Village.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

La société à responsabilité limitée RESTAURANT DAHM, S.à r.l., ayant son siège social à L-6170 Godbrange, 22, rue du Village, R.C.S. Luxembourg section B numéro 43533, a été constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire alors de résidence à Differdange, en date du 7 avril 1993, publié au Mémorial C numéro 304 du 25 juin 1993, au capital social de cinq cent mille francs (500.000,- frs), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- frs) chacune, entièrement libérées.

Lors de la constitution de la société RESTAURANT DAHM, S.à r.l., le capital social a été souscrit de la manière suivante:

- par Mademoiselle Carole Weyer, préqualifiée, à raison de soixante-quinze (75) parts sociales;

- par Madame Nelly Steyer à raison de vingt-cinq (25) parts sociales;

Madame Nelly Steyer, en son vivant indépendante, divorcée, est décédée ab intestat à Luxembourg, le 28 décembre 1997, et sa succession est échue à sa fille unique Mademoiselle Carole Weyer, préqualifiée.

Suite à ce décès Mademoiselle Carole Weyer est devenue propriétaire de la totalité des parts sociales de la prédite société RESTAURANT DAHM, S.à r.l.

La soussignée en tant qu'associée unique a décidé de dissoudre la société à responsabilité limitée RESTAURANT DAHM, S.à r.l., prédésignée.

L'associée unique déclare que la liquidation a eu lieu et est clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée aux gérantes de la société pour l'exécution de leur mandat.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à quinze mille francs, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Weyer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} octobre 2001, vol. 515, fol. 71, case 10. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 8 octobre 2001.

J. Seckler

Notaire

(63617/231/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

FAÇADES WEYRICH GEORGES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

(anc. ROYAL FAÇADES WEYRICH, S.à r.l.).

Gesellschaftssitz: Livingen.

—
Im Jahre zweitausendundeins, den ersten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Blanche Moutrier, mit Amtswohnsitz in Esch-sur-Alzette.

Sind erschienen:

1) Frau Jeannette Peter-Weyrich, Angestellte, wohnhaft in D-66809 Nalbach, 13 Bildorferstrasse,

2) Herr Georg Weyrich, Maler-Lackierer, wohnhaft in D-66809 Nalbach, 3 Am Litermont.

Welche Komparenten erklärten dass sie die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ROYAL FAÇADES WEYRICH, S.à r.l., mit Sitz in Livingen sind.

Die Gesellschaft wurde gegründet unter der Bezeichnung FAÇADEN LUX, S.à r.l, gemäss Urkunde von Notar Christine Doerner, mit Amtswohnsitz in Bettembourg, am 21. Januar 1991, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 284 vom Juli 1991.

Die Satzung wurde geändert gemäss Urkunden von Notar Christine Doerner, vorbenannt vom:

- 13. Dezember 1991, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 252 vom 11. Juni 1992 (Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in ROYAL FAÇADES, S.à r.l.);

- 27. März 1995, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 342 vom 26. Juli 1995;

- 17. Januar 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 297 vom 20. April 2000 (Änderung der Gesellschaftsbezeichnung in ROYAL FAÇADES WEYRICH, S.à r.l.)
sowie durch Urkunde des amtierenden Notars vom 21. September 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 208 vom 20. März 2001.

Die Komparenten erklärten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden zu haben und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst zu haben:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Änderung der Gesellschaftsbezeichnung in FAÇADES WEYRICH GEORGES, S.à r.l.

Artikel 1 der Satzung erhält demgemäss folgenden Wortlaut:

«**Art. 1.** Die vorgenannten Komparenten errichten hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung FAÇADES WEYRICH GEORGES, S.à r.l.»

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Umwandlung des Gesellschaftskapitals von fünfhunderttausend Luxemburger Franken (LUF 500.000,-) in Euro zum Wechselkurs von einem Euro (EUR 1,-) gegen vierzig Komma dreitausenddreihundertneunundneunzig Luxemburger Franken (LUF 40,3399) was ein Kapital von zwölftausenddreihundertvierundneunzig Euro achtundsechzig Cent (EUR 12.394,68) eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertdreizehn Euro fünfundneunzig Cent (EUR 123,95) ergibt.

Dritter Beschluss

Artikel 6 Absatz 1 der Satzung erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausenddreihundertvierundneunzig Euro achtundsechzig Cent (EUR 12.394,68) eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundert dreiundzwanzig Euro fünfundneunzig Cent (EUR 123,95)».

Kosten

Die Kosten und Gebühren welche der Gesellschaft anlässlich der ausserordentlichen Generalversammlung entstehen werden auf fünfundzwanzigtausend Luxemburger Franken (LUF 25.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Esch-sur-Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Weyrich, G. Weyrich, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 octobre 2001, vol. 872, fol. 35, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Esch-sur-Alzette, den 8. Oktober 2001.

B. Moutrier.

(63625/272/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

FAÇADES WEYRICH GEORGES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Livingen.

Koordinierte Statuten eingetragen in Firmenregister Luxemburg, den 10. Oktober 2001, zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Esch-sur-Alzette, den 8. Oktober 2001.

B. Moutrier.

(63626/272/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

SANKORA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 53.704.

Transfert du siège social

En date du 1^{er} octobre 2001, les gérants de la société ont décidé de transférer le siège social de la société du 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 octobre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 57, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63628/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

RAFFAELLO LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 70.004.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2001, vol. 558, fol. 38, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

RAFFAELLO LUXEMBOURG S.C.A.

Signature

(63616/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

SANDHURST FINANCIAL TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.361.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 50, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Signature.

(63627/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

SANDHURST FINANCIAL TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.361.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 50, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Signature.

(63627A/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

SAUTIC HOLDINGS S.A., Société anonyme holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 19.441.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2001.

Pour SAUTIC HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(63629/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

SAUTIC HOLDINGS S.A., Société anonyme holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 19.441.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 56, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2001.

Pour SAUTIC HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(63630/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

SAVELEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 14, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.425.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée ordinaire des actionnaires tenue à Steinfort en date du 16 juillet 2001 que:

1. Le bilan de l'année 2000 est accepté à l'unanimité.
2. Les actionnaires accordent décharge au conseil d'administration.
3. L'assemblée décide de nommer un nouveau conseil d'administration qui se compose comme suit:
 - Monsieur David Wawer, électricien, demeurant à F-54620 Doncourt-les-Longuyon, 28, rue des Moissonneurs.
 - Mademoiselle Sylvia Cadinu, comptable, demeurant à F-54620 Doncourt-les-Longuyon, 28, rue des Moissonneurs.
 - Monsieur Jean Wawer, retraité, demeurant à F-Mont-Saint-Martin, rue Jean-Baptiste Blondeau.
 Est reconfirmé comme administrateur-délégué, Monsieur David Wawer, précité.
4. L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes, à savoir: Madame Gaby Keller, comptable, demeurant à L-8366 Hagen, 37, rue de Steinfort.
5. L'assemblée décide de la continuation de l'activité de la société.

Pour inscription

- réquisition -
modification

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2001, vol. 558, fol. 13, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63631/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

STILINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 38.244.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 71, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	BEF (3.514.201,-)
- Bénéfice.	BEF 58.212.285,-
	<hr/>
	BEF 54.698.084,-
- Réserve légale	BEF 700.000,-
- Report à nouveau	<hr/>
	BEF 53.998.084,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Signature.

(63648/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

STILINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 38.244.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 8 octobre 2001 que:

- Suivant la procédure prévue par la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc belge en euro avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001. Le capital social a également été augmenté à concurrence de mille quatre cent soixante-quatorze euros et cinquante-trois cents (EUR 1.474,53) pour le porter à cent soixante-quinze mille euros (EUR 175.000,-), par incorporation des bénéfices reportés, représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

- L'article 3 alinéas 1 des statuts a été modifié en conséquence.

Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 71, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63649/802/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

SIF HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 33.903.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 1998, que l'Assemblée a pris la résolution suivante:

Première et unique résolution

L'Assemblée prend acte que Monsieur Sergio Vandì nommé en qualité de commissaire aux comptes à l'Assemblée Générale Annuelle du 21 décembre 1998 n'a pas accepté cette fonction, et décide de nommer, avec effet immédiat, la société ARWALD LIMITED, P.O. Box 3175, Road Town Tortola, British Virgin Islands, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat ainsi conféré expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

SIF HOLDING S.A.

E.E. Berestain / E. Roffredo / M. Roffredo

Administrateur / Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2001, vol. 558, fol. 61, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63634/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.

SIF HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 33.903.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} février 2001, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs sont venus à échéance en date du 27 avril 1999, et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelle nomination, les Administrateurs ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an les Administrateurs suivants:

- Monsieur Elio Roffredo, demeurant à Buenos Aires, Administrateur;
- Madame Elsa Elena Berestain, demeurant à Tandil-Buenos Aires, Administrateur;
- Monsieur Massimo Roffredo, demeurant à Turin, Administrateur.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2001.

Pour SIF HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2001, vol. 558, fol. 61, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63635/043/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2001.
